


Date		PAYS DU GRAND BRIANÇONNAIS CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	Rédacteurs N.Geffroy P.Gaillard
6 juin 2011			Pôle Conseil de Développement
Nom fichier		Note d'opportunité – PPRDF	Pages 11
Indice		Plan de mobilisation des bois	

INTRODUCTION

Présentation du Pays et ses missions

Associant 37 communes regroupées au sein de quatre Communautés de Communes adhérentes : l'Escarton du Queyras, le Pays des Écrins, le Guillestrois et le Briançonnais, le Pays du Grand Briançonnais couvre par ses limites une zone de montagne et de haute montagne correspondant à une réalité géographique aux richesses naturelles, culturelles et historiques partagées et complémentaires. Il s'agit d'un bassin de vie cohérent qui définit le territoire de projets.




Les atouts – richesses environnementales et naturelles, culturelles, historiques – et les difficultés – accessibilité, foncier – rencontrées sur ce territoire sont multiples et communs, d'où la nécessité d'un développement équilibré et cohérent qu'il reste à bâtir en commun à partir des engagements et des orientations prioritaires données dans la Charte de développement du territoire.

Depuis 2006 l'association du Pays du Grand Briançonnais, des Écrins au Queyras coordonne et accompagne les projets et les actions menés sur le territoire, joue un rôle d'animation et d'ingénierie de projets ainsi que de relais et d'interlocuteur auprès des partenaires institutionnels du Pays : État, Région Provence-Alpes-Côte-D'azur, Département des Hautes Alpes, Communauté de communes, communes et les deux Parcs (Parc Naturel Régional du Queyras et Parc National des Écrins). Ses missions s'articulent autour d'un programme d'actions dont les principaux points sont :

- L'élaboration, suivi et évaluation des programmes territoriaux
- La conduite des missions d'ingénierie, actions et études spécifiques
- La communication auprès des habitants des projets du territoire

Dans ce cadre, le Pays a un rôle d'animation des initiatives locales afin de favoriser la démarche de projet, essentielle à l'émergence de projets innovants, dans le cadre de projets d'étude ou d'animation territoriale et un rôle d'accompagnement auprès des collectivités et des porteurs de projets du territoire dans l'élaboration et le montage de projets.

Le Pays assure également pour chaque dossier un rôle d'articulation et de relais auprès des partenaires financiers.

Date		PAYS DU GRAND BRIANÇONNAIS CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	Rédacteurs
6 juin 2011			N.Geffroy P.Gaillard
Nom fichier			Pôle
			Conseil de Développement
Indice		Note d'opportunité – PPRDF Plan de mobilisation des bois	Pages
			11

Le Conseil de développement

La constitution du Conseil de développement du Pays s'organise dès 2001 dans la phase de construction du Pays à partir de commissions de travail thématiques dont le rôle a été de dégager les orientations et les axes prioritaires de développement du territoire. Les travaux de ces commissions prennent cependant tous leurs sens à partir de 2004 avec l'élaboration de la Charte de développement du Pays du Grand Briançonnais. La participation soutenue et une large concertation – plus de 150 personnes régulièrement réunies – marque alors l'attente importante des élus et des acteurs socio-économiques, culturels et associatifs du territoire quant à la construction du Pays.

Constitué d'acteurs locaux impliqués dans le développement du territoire, le Conseil de développement participe depuis 2004 dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes territoriaux et des opérations menées au niveau du Pays.


Structure de démocratie de proximité, il s'est impliqué dans la construction du projet de Pays de part les actions d'animation du territoire qu'il a organisé. Des actions sur le thème de la « Forêt » ont débuté en 2006 à avec l'organisation des **jours bois-énergies** à Ristolas (Queyras). Cette approche a en outre permis de faire remonter des propositions d'actions auprès des élus comme la mise en place d'une **Charte Forestière de territoire** en 2008 ou la nécessité d'engager une réflexion stratégique générale sur le bois énergie en collaboration avec les partenaires locaux. Grâce à la qualité du travail effectué, le Conseil de développement du Pays est aujourd'hui repéré comme un acteur positionné acquis une légitimité d'actions auprès des élus que ses membres côtoient au sein du conseil d'administration de l'association du Pays (deux délégués du Conseil de développement son membres de ce conseil d'administration).

La forêt en Pays du Grand Briançonnais

Le Pays Grand Briançonnais s'intéresse depuis plusieurs années à la filière forêt-bois. Cette volonté politique s'est traduite par l'élaboration d'une **charte forestière de territoire** (signée le 27 novembre 2009). Cette charte a permis d'élaborer un projet partagé, basé sur un diagnostic, des orientations et un plan d'action détaillé mettant en avant le développement de la filière forêt-bois.

Une des premières actions qui a découlé de cette charte a été la réalisation et la rédaction d'un **plan d'approvisionnement territorial** (PAT) en juin 2010, plus précis en ce qui concerne les données fournies. Ce PAT comprend 2 volets :

- Un volet bois énergie qui comprend l'identification des consommateurs potentiels de bois énergie ; la caractérisation de la ressource en bois énergie et de son taux de valorisation ; différents scénarii envisageables permettent d'optimiser les coûts de mobilisation de la plaquette forestière ; la prise en compte des enjeux environnementaux.
- Un volet bois d'œuvre qui comprend la caractérisation de la ressource en bois d'œuvre en forêt ; l'identification des utilisateurs potentiels de bois d'œuvre locaux et le taux d'utilisation de ce bois d'œuvre local par les entreprises ; la prise en compte des enjeux environnementaux.

Date		PAYS DU GRAND BRIANÇONNAIS CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	Rédacteurs
6 juin 2011			N.Geffroy P.Gaillard
Nom fichier			Pôle
			Conseil de Développement
Indice		Note d'opportunité – PPRDF Plan de mobilisation des bois	Pages
			11

La charte forestière de territoire et le PAT constituent deux outils permettant de bien connaître l'utilisation de la forêt et tout particulièrement un état des lieux de la mobilisation des bois. Cette base de connaissance permet d'affirmer que :

- Le massif forestier du Pays Grand Briançonnais est sous exploité
- Des freins à la mobilisation sont identifiés
- Des enjeux sont relevés et des actions à mettre en œuvre identifiées.

La loi de modernisation agricole de juillet 2010 a institué le PPRDF (plan pluriannuel régional de développement forestier). Ces plans, en cours de rédaction, ont pour objectif majeur de mobiliser plus de bois.

Ainsi, et compte tenu du contexte forestier évoqué précédemment, le pays Grand Briançonnais a souhaité pouvoir apporter une contribution aux réflexions sur le PPRDF. Pour ce faire, il a été acté lors du comité de pilotage de charte forestière de territoire du 3 mai 2011 que le Conseil de Développement du pays élabore une **proposition de plan de mobilisation des bois**.

La rédaction de cette note d'opportunité s'est appuyée sur :

Les éléments de la **charte forestière**


Les éléments issus du **Plan d'Approvisionnement Territorial**

Une réunion de concertation le 30 mai 2011 à Eyglies, animée par le Conseil de Développement du Pays et impliquant l'ONF, les communes forestières, le Pays, ainsi que les entrepreneurs Jacques Chevallier, Germain Cocco et Jean Marc D'Incan dont l'objectif était de faire remonter les enjeux du territoire et des idées de projets et d'actions. Se sont excusés à cette réunion : le CRPF, la Coopérative Provence Forêt, la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes et l'entreprise Chancel (Transporteur forestier – Briançon)

Cette note d'opportunité vise donc à montrer que le massif forestier du Grand Briançonnais peut être identifié comme étant sous exploité, que des frein à la mobilisation existent et que des pistes d'actions peuvent être engagées pour palier les difficultés.

PARTIE I : CONTEXTE

PARTIE II : LES FREINS A LA MOBILISATION ET LES ENJEUX QUI EN DECOULENT (PISTES D' ACTIONS)

Date		PAYS DU GRAND BRIANÇONNAIS CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	Rédacteurs
6 juin 2011			N.Geffroy P.Gaillard
Nom fichier			Pôle
Indice			Conseil de Développement
		Note d'opportunité – PPRDF Plan de mobilisation des bois	Pages
			11

PARTIE I – CONTEXTE

FOCUS diagnostic LEADER – GAL «Entreprendre en Pays du Grand Briançonnais» 2007-2013

Publique à 73 %, la forêt est une ressource importante du territoire (26 % de sa surface) ; elle est exploitée, non sans difficulté, par 20 entreprises. Les massifs forestiers présentent une faible compétitivité liée à une faible valeur résiduelle des bois, qui, de surcroît, se prêtent mal à un processus industriel. Les recettes provenant du domaine forestier ne couvrent pas les charges d'entretien de ce patrimoine à forte biodiversité. Néanmoins, les bois spécifiques du Pays du Grand Briançonnais (mélèze, pin cembro), du fait de leurs qualités technologiques importantes ainsi que de leurs utilisations artisanales (ébénisterie et charpente), représentent un fort potentiel. Actuellement, plus de 150 entreprises de la 1ère et la 2ème industrie de transformation sont installées sur le territoire ce qui représente la plus forte concentration d'entreprises de ce type en région PACA.

L'enjeu de la mobilisation des bois en Pays du Grand Briançonnais est donc de première importance.

LE PAYS GRAND BRIANÇONNAIS, UN MASSIF FORESTIER SOUS EXPLOITE

Paysage

Outres les paysages agraires et l'urbanisation qui tiennent compte des réalités topographiques (peu de terres labourables, installation en fond de vallée...), il repose notamment sur la forêt et notamment le mélèzin qui concerne 80 % de la forêt du Briançonnais

Risques naturels


L'ensemble du département des Hautes-Alpes est confronté à des phénomènes naturels. Toutes les communes du Pays du Grand Briançonnais sont concernées avec plus ou moins d'intensité par les risques naturels majeurs ; inondation, avalanches, mouvement de terrain, feux de forêts et risque sismique. La forêt peut alors jouer un rôle de protection active ou passive contre les risques naturels en montagne.

Environnement

Le territoire est particulièrement riche d'un point de vue floristique et faunistique, ce qui induit de nombreux zonage de protection, de conservation et d'expérimentation : **Natura 2000** : les zones spéciales de conservation [ZSC] et les zones de protection spéciales [ZPS] recouvrent respectivement 50% et 16% de la superficie du Pays dont 43% et 5% sont en forêt. Les autres zones réglementées [zone centrale du **Parc National des Écrins**, zones couvertes par des arrêtés préfectoraux de **protection de biotope**, **réserves naturelles** régionale et nationale] couvrent 14% de la superficie du Pays dont 3% sont en forêt¹. Le Pays compte également deux **réserves biologiques** qui constituent des outils spécifiques dont disposent les forestiers pour la préservation des sites exceptionnels. On compte aussi le **Parc naturel régional du Queyras** intégralement inscrit dans le Pays du Grand Briançonnais et une **Opération Grand Site** (OGS) dans la vallée de la Clarée.

Essences forestières et qualité

On remarque une très forte dominance du mélèze, parfois mélangé à du pin cembro. Les parties inférieures des versants [étage montagnard] sont le domaine du Pin sylvestre, surtout en exposition sud, qui est remplacé en altitude par le Pin à crochets. Le seul feuillu structurant est le Chêne pubescent qui n'est présent qu'en aval de Briançon, au niveau de l'étage collinéen. Il est d'ailleurs remplacé par le Genévrier thurifère dans les adrets sur

Date		PAYS DU GRAND BRIANCONNAIS CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	Rédacteurs
6 juin 2011			N.Geffroy P.Gaillard
Nom fichier			Pôle
Indice			Conseil de Développement
		Note d'opportunité – PPRDF Plan de mobilisation des bois	Pages
			11

calcaire où les contrastes thermiques sont encore plus accentués. Aux étages supérieurs, montagnard et subalpin, les quelques feuillus encore présents [Peupliers, Frênes, Trembles] sont disséminés dans les stations les moins contrastées.

D'après l'Inventaire Forestier National (IFN), la forêt est économiquement assez riche avec une production de bois d'œuvre relativement importante sur le territoire :

- 57 % du volume sur pied est classé en catégorie « bois d'œuvre type 2 » ce qui correspond par exemple à des produits de charpente.
- 41% du volume sur pied est classé en catégorie « bois d'industrie » correspondant par exemple au produit bois de chauffage, la pâte à papier...
- 2% du volume sur pied est classé en catégorie « bois d'œuvre type 1 ». Ces derniers correspondent à des bois de très haute qualité, dont l'essence prépondérante est le Mélèze avec 85 000 m³ de volume.

Toutefois, selon des dires la qualité des bois peut être considéré comme hétérogène.

La place de la forêt et son évolution

A partir de l'analyse réalisée par l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne (OFM) [données fournies par l'IFN : 2ème cycle de 1984 et 3ème cycle de 1999], la surface boisée du Pays s'élève ainsi en 1999 à 58 000 ha dont 70% en forêt publique et 30% en forêt privée. En réalisant une projection sur la base de l'accroissement annuel calculé par l'IFN, la forêt du Pays occuperait actuellement 63 150 ha soit 28% de la superficie du territoire. Sur l'ensemble du territoire, le taux de boisement augmente.

Les propriétaires

La surface boisée du Pays s'élève ainsi en 1999 à 58 000 ha dont 70% en forêt publique et 30% en forêt privée. Les forêts communales sont moins productives avec 3,3 m³/ha/an alors que les forêts domaniales et privées produisent 4,6 et 4,1 m³/ha/an. Le taux de production des forêts privées s'explique par leurs situations en bas de versant à des altitudes plus basses où la potentialité forestière est meilleure. Le capital sur pied est cependant moins important en forêt privée : il est de 130 m³/ha contre 160 m³/ha pour la forêt publique ; cette différence s'explique très certainement par le fait que celle-ci est une forêt relativement jeune, issue de la déprise agricole.

LA SOUS EXPLOITATION DU MASSIF

La charte forestière de territoire a permis d'identifier les chiffres suivants :

D'après l'IFN, la **production brute** des bois sur pied au niveau du Pays [correspondant à ce qui pousse sur pied] est d'environ **160 000 m³ par an** [soit 100 000 m³/an pour les forêts communales, 10 000 m³/an pour les forêts domaniales et 50 000 m³/an pour les forêts privées].


La récolte annuelle en forêt publique est de 30 000 m³, dont 25 000 m³ de bois d'œuvre mis en vente en année moyenne dans le cadre des plans de gestion forestière [cependant seulement les deux tiers trouvent preneur et sont exploités] et 5000 m³ de bois d'affouage. **Concernant la forêt privée, les coupes commercialisées sont rares,**

Les chiffres sont plus détaillés dans le Plan d'approvisionnement territorial :

Bois énergie

La Ressource en bois utilisable pour l'énergie ou l'industrie, tous produits confondus

~ **35 000 t/an**

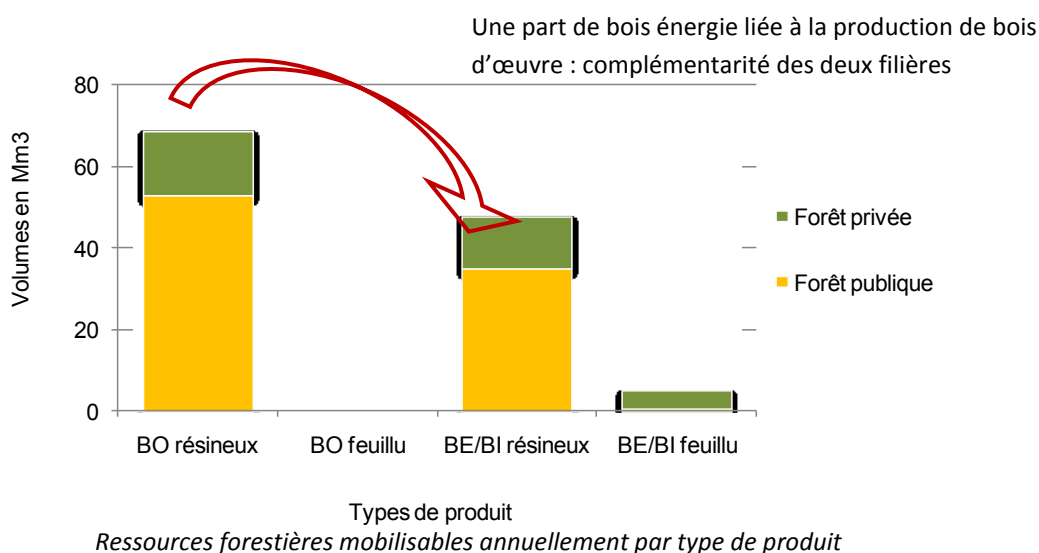
Date		PAYS DU GRAND BRIANÇONNAIS CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	Rédacteurs N.Geffroy P.Gaillard
6 juin 2011			Pôle Conseil de Développement
Nom fichier		Note d'opportunité – PPRDF Plan de mobilisation des bois	Pages 11
Indice			

Dont :

- part potentiellement commercialisée sur le territoire sous forme de bois bûche ~ 7 000 t/an
- part commercialisée à l'extérieur sous forme de bois d'industrie ~ 8 500 t/an
- part disponible pour les chaufferies bois et les besoins extérieurs industriels ~ 19 500 t/an


Le volume annoncé comprend l'ensemble de la ressource disponible, **y compris la partie qui, à l'heure actuelle, est non-économiquement exploitable.**

Les produits bois utilisables pour l'énergie ou l'industrie sont majoritairement des **résineux (90% ; 47 400 m3/an)** et sont répartis pour 33 % en forêt privée et pour 67 % en forêt publique (cf. graphique ci-dessous).



Il en ressort que :

Consommations	<p>La consommation bois des chaufferies du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consommation annuelle des chaufferies en 2010 : 2 900 t/an • Consommation annuelle des chaufferies, projection 2012-2015 : 5 500 t/an, soit 16 % de la ressource totale en bois énergie qui pourrait être produite dans les forêts du territoire. <p>La consommation en bois bûche du territoire est estimée à 7 000 t/an (14 000st), la vente « informelle » de proximité et/ou extérieure au territoire restant importante.</p>
Ressources	<p>La ressource forestière utilisable pour l'énergie et l'industrie est estimée à 35 000 t/an. Il s'agit d'un extremum prenant en compte l'ensemble de la ressource «énergisable». Cette ressource pourrait aujourd'hui être valorisée à hauteur de 28 % (ressource actuellement accessible).</p> <p>La ressource industrielle utilisable pour l'énergie et l'industrie est estimée à 5 000 t/an, majoritairement déjà valorisée aujourd'hui.</p>
Synthèse	<p>Le Pays du Grand Briançonnais présente un potentiel maximal aujourd'hui non valorisé de produits disponibles pour l'énergie d'environ 19 500 t/an (à 30% d'humidité).</p>

Date		PAYS DU GRAND BRIANÇONNAIS CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	Rédacteurs N.Geffroy P.Gaillard
6 juin 2011			Pôle
Nom fichier		Conseil de Développement	
Indice		Pages 11	

Bois d'œuvre

Le graphique suivant permet de faire la synthèse entre la ressource disponible sur le territoire par essence et les besoins constatés des scieries.

Ainsi, aussi bien la ressource accessible que la ressource potentielle maximale de bois d'œuvre de mélèze sont à même de satisfaire les besoins actuels des scieries voire une augmentation de la demande. Les scieries sont donc actuellement en sous capacité de transformation de cette essence, abondante sur le territoire.

Les ressources accessibles et potentielles maximales du territoire de sapin, pins et autres résineux semblent plus limitées pour répondre à la demande des scieries.

Ces essences devront donc sans doute continuer à être importées d'autres régions.

Enfin, la ressource en pin cembro du territoire, bien qu'elle paraisse insuffisante, devrait suffire à approvisionner les filières locales (on arrive ici aux limites statistiques de l'exploitation des résultats).

Il ressort du PAT que :

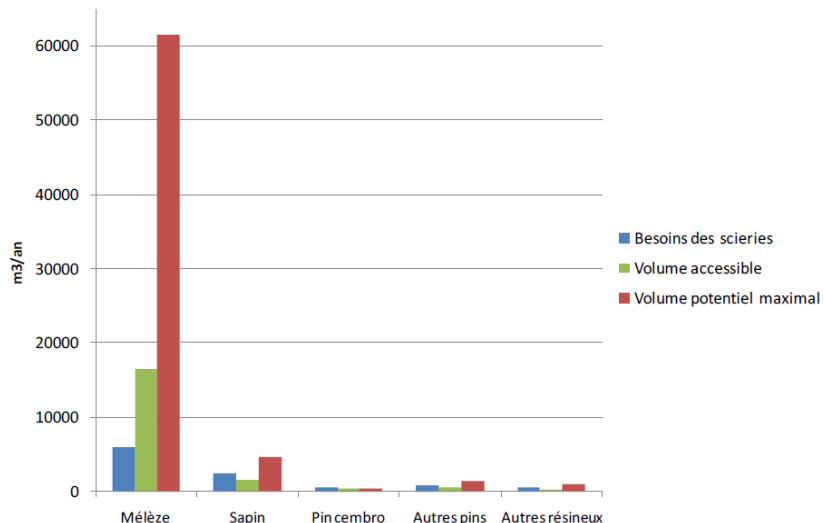



Figure 20 : Comparaison par essence des volumes consommés par les scieries du territoire et la ressource bois d'œuvre accessible et potentielle maximale du Pays

Consommations	<p>La consommation de bois d'œuvre des scieries du territoire :</p> <p>Consommation annuelle des scieries en 2010 : 10 000 m3/an</p> <p>Pas d'évolution significative des volumes sciés dans les prochaines années ?</p> <p>La consommation de sciages locaux par les entreprises de la 2ème transformation (charpente) reste marginale par manque de compétitivité quant aux produits proposés et à leur prix, en comparaison de sciages venus des pays du Nord.</p>
Ressources	<p>La ressource forestière utilisable pour le bois d'œuvre est estimée à 68 500 m3/an. Il s'agit d'un extremum prenant en compte l'ensemble de la ressource. Cette ressource pourrait aujourd'hui être valorisée à hauteur de 27 % (ressource actuellement accessible).</p> <p>La ressource de mélèze est largement à même de satisfaire les besoins des entreprises locales. Les autres essences présentent en revanche des volumes disponibles beaucoup plus limités.</p>
Synthèse	<p>Un travail important devra être mené afin de mieux valoriser le mélèze et le pin cembro du territoire dans les entreprises de la filière bois locales.</p>

Date		PAYS DU GRAND BRIANCONNAIS CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	Rédacteurs
6 juin 2011			N.Geffroy P.Gaillard
Nom fichier			Pôle
Indice			Conseil de Développement
		Note d'opportunité – PPRDF Plan de mobilisation des bois	Pages
			11

LES FREINS A LA MOBILISATION ET LES ENJEUX QUI EN DECOULENT

EN MATIERE DE GESTION FORESTIERE

Les partenaires et les professionnels de la réunion font un constat global : le maintien du mélèze est un enjeu majeur. Compte tenu des contraintes liées à la variabilité intrinsèque des forêts de mélèze, le maintien de peuplements mono spécifiques doit être envisagé.

Morcellement en forêt privée

La charte forestière de territoire indique la piste suivante : « *concernant la forêt privée, les coupes commercialisées sont rares, particulièrement handicapées par le fort morcellement du foncier avec des petites parcelles et une multipropriété sous forme d'indivisions et de Biens Non Délimités. Un autre problème s'ajoute au foncier celui du manque de moyen des organismes de la forêt privée. Il faudrait des moyens supplémentaires pour sensibiliser les propriétaires et encadrer les interventions sylvicoles.* »

Il faut remarquer que, si le constat du morcellement de la forêt privée est une constante présente quasiment partout en France, elle est particulièrement vraie sur le territoire du Pays où il n'est pas rare que les propriétaires puissent compter les arbres qu'ils possèdent sur le doigt d'une main.

Les partenaires et les professionnels mettent en avant le fait que de beaux bois se trouvent en forêt privée, mais que son absence d'entretien conduit à des dévalorisations de ces bois (bris de branche).

- Un travail de fond et de sensibilisation est à mener en forêt privée et ce rapidement. En effet, plus on attend pour « assainir » la situation, plus les successions compliquent le problème. Des actions complémentaires pourraient être envisagées sur la base des expériences positives d'associations foncières pastorales menées dans le Queyras.

Forêt publique


La forêt publique est majoritaire sur le territoire.

Les partenaires et les professionnels s'accordent à penser que le levier le plus efficace serait d'agir plutôt sur la gestion forestière par un travail avec les propriétaires.

- Une concertation croisée avec les professionnels serait aussi pertinente et rendrait plus efficace les modes de gestion et par conséquent la capacité du territoire à mobiliser du bois.

Contraintes patrimoniales

Nous l'avons vu dans la partie concernant le contexte, les enjeux patrimoniaux sont importants avec de multiples zones de protections. Il faut travailler largement à l'information des élus et du grand public. Il est nécessaire de renforcer la concertation entre les associations patrimoniales (protection de l'environnement) et les forestiers. L'enjeu majeur, dans un territoire de surcroît très fortement marqué par le tourisme est de concilier les différents usages de la forêt en montrant que l'exploitation n'est pas forcément incompatible avec les usages (Exploitation forestière, environnement, tourisme et stations touristiques notamment).

Date		PAYS DU GRAND BRIANÇONNAIS CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	Rédacteurs N.Geffroy P.Gaillard
6 juin 2011			Pôle Conseil de Développement
Nom fichier		Note d'opportunité – PPRDF Plan de mobilisation des bois	Pages 11
Indice			

EN MATIERE D'EXPLOITATION

Accessibilité : Desserte – câble

Le Pat indique que « *Le Pays du Grand Briançonnais présente un potentiel maximal valorisable de produits forestiers disponibles pour l'énergie [...] dont 29% sont aujourd'hui accessibles.* » De même, on note que « *l'amélioration du réseau de desserte permettra de réduire les coûts de l'exploitation (diminution des distances de débardage, facilitation de la circulation des grumiers sur le réseau routier forestier).* »

Les partenaires et les professionnels mettent en avant le nécessaire développement des pistes forestières, en prenant en compte la multifonctionnalité des pistes et en veillant particulièrement à ce que des pistes, au départ forestières, ne servent au final qu'à d'autres activités. Parallèlement, la charte forestière de territoire met en avant la réalisation de chantiers pilotes utilisant le câble mât (La Roche de Rame en 2011).

- L'étude sur les potentialités de coupes à câble montre que le plus gros potentiel de coupes à câble des départements du 04 et 05 se trouve sur le pays grand Briançonnais où il n'y a pas de câbliste installé.. Compte tenu de la difficulté de mobiliser des câblistes, les partenaires notent que le câble pourrait être développé en complémentarité des moyens d'exploitation « traditionnel ». Par contre, la faisabilité de ce développement économique reste à démontrer, notamment par rapport à la demande potentielle et au coût important que représente l'achat de ce type de matériel.
- Tous les montages économiques que ce soient du côté des opportunités de financement ou des capacités du territoire à créer des coopératives d'utilisateurs de matériels (type CUMA) doivent être examinés.

Ventes de bois

Les partenaires et les professionnels notent qu'il y a des marges de progrès dans Les tailles des lots vendus. Globalement, à l'heure actuelle, les lots vendus sont plutôt de faible volume.


- Le développement d'aménagements synchronisés est une opportunité pour vendre des lots de plus grande taille. Il faudra cependant veiller à continuer la vente de petits lots pour les besoins des entreprises locales.
- En ce qui concerne les contrats d'approvisionnements c'est une opportunité pour vendre plus de bois. Cependant, les professionnels sont sceptiques sur la potentialité (possibilité) de maintenir la qualité du bois vendu dans le temps mais ils sont ouverts à ce type de démarche (contrats d'approvisionnements) sous réserve qu'une scierie soit intéressée et que cette même scierie sous traite aux exploitants.

EN MATIERE DE VALORISATION DES BOIS

Les contraintes du bois mitrillé

Les partenaires et les professionnels reconnaissent que sur les massifs frontaliers (Clarée, Vallée Etroite, Montgenèvre par exemple), la contrainte liée aux bois mitrillés n'est pas négligeable. Elle tient du fait de la lente croissance du mélèze de l'ordre de 100 à 150 ans pour arriver à maturité. Les exploitants indiquent qu'ils font déjà un tri de ce type de bois mais que leur matériel n'est pas assez performant pour éliminer tous les bois mitrillés. Il en résulte que des secteurs entiers de forêt ne seront pas exploités dans ces conditions.

- Une des solutions technique est d'améliorer le matériel de détection. Cependant, l'intérêt économique de l'acquisition de ce type de matériel que ce soit pour une entreprise d'exploitation ou une scierie.

Date		PAYS DU GRAND BRIANÇONNAIS CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	Rédacteurs
6 juin 2011			N.Geffroy P.Gaillard
Nom fichier			Pôle
Indice			Conseil de Développement
		Note d'opportunité – PPRDF Plan de mobilisation des bois	Pages
			11

Valorisation du bois

Le PAT met en évidence les constats suivants : « *Il apparaît ainsi que l'exploitation et l'entretien de la forêt génèrent des quantités importantes de bois et sous-produits dont la valorisation n'est qu'en partie assurée.* »

Sur cette question, les partenaires et les professionnels seraient très favorables à ce qu'ils puissent prélever l'arbre entier (fût + branches, sans les aiguilles ni les petites branches).

- Cela permettrait d'optimiser le volume à l'hectare et ainsi réduire à la fois les coûts d'exploitations et les dangers sur chantier.
- En aval de l'exploitation, une plus grande partie du bois disponible dans la coupe pourrait être utilisé (fût et branches).

Tri des bois

La charte forestière de territoire indique de son côté : « *La mise en place de plateformes de tri qualitatif des bois, permettant une meilleure valorisation des bois (différentiel de 30% sur les bois de structure) doit aussi être étudiée* ».

Les partenaires et les professionnels nous indiquent que les méthodes de tri utilisées restent très traditionnelles et empiriques (levage, visuel).

Ils sont conscients qu'un tri machine permettrait d'optimiser la valorisation de la ressource.

- Cette question vient se heurter au coût économique des machines à investir et aux habitudes de travail existantes. En même temps, les techniques et outils du tri machine en sont encore à leur balbutiement.

Débouchés

Ce n'est pas la problématique principale des exploitants.


Cependant, les partenaires et les professionnels s'accordent à considérer que l'exploitation du mélèze génère de l'ordre de 20 % de perte de bois.

- Il y a là certainement des qualités pouvant être mieux valorisées sur ces déchets. Ce potentiel de valorisation concerne essentiellement des bois de petit diamètre et courts pour lesquels il faudrait trouver des débouchés industriels. Exemple : rabotage de bois verts, lamellé collé,...

Labellisation

Tous les partenaires et les professionnels sont d'accord sur le fait qu'il est nécessaire d'utiliser au maximum le bois local et notamment dans la construction.

- Les collectivités pourraient être motrices sur cet enjeu dans le champ juridique en tant que prescripteur de constructions (marché public). Aussi il est nécessaire de trouver un outil permettant d'inscrire le bois local dans le code des marchés publics.
- Cette initiative doit s'accompagner d'une démarche des professionnels visant à identifier la spécificité des produits issus des entreprises locales (que peut-on faire comme produits en fonction de la qualité des bois disponibles en PGB). Cette démarche peut passer par des labellisations existantes intégrables dans les marchés publics (exemple Bois des Alpes).
- Compte tenu de la structuration de la filière en Pays du Grand Briançonnais et de la capacité des entreprises à s'engager immédiatement vers ce type de démarches, un travail intermédiaire visant à identifier des marques simples ou labels locaux serait intéressant.

Date		PAYS DU GRAND BRIANÇONNAIS CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	Rédacteurs
6 juin 2011			N.Geffroy P.Gaillard
Nom fichier			Note d'opportunité – PPRDF Plan de mobilisation des bois
Indice			Conseil de Développement
			Pages
			11

- La spécificité du Pays du Grand Briançonnais induit de fait que ces démarches sont intimement complémentaires et qu'il pourra s'avérer utile d'organiser un travail de concertation et d'animation territoriale (effet levier) avec professionnels pour répondre à leurs besoins.